

---

## PRINCIPES D'ÉVALUATION

### - TITRE NIVEAU 7 « MANAGER DE LA COMMUNICATION » -

L'obtention du titre de niveau 7 « Manager de la communication » est soumise au préalable de l'attestation d'un score supérieur ou égal à 750 au TOEIC valide (i.e. obtenu depuis moins de deux ans) au moment de la fin de la formation. Cette attestation peut être fournie dans les 5 ans suivant la fin de la formation.

#### **A. Système de validation :**

1. Pour obtenir le titre visé, les étudiants doivent obtenir une note supérieure à 10/20 aux 17 compétences évaluées par les six modalités d'évaluation ci-dessous (cf. référentiel des compétences et tableau d'évaluation des compétences)
  1. Semaine de créativité
  2. Création d'entreprise
  3. Mémoire professionnel<sup>1</sup>
  4. Revue de presse<sup>2</sup>
  5. Jeu de rôles / oral de posture managériale
  6. Simulation de crise
  
2. Si un étudiant n'a pas validé une ou plusieurs compétences, des épreuves de rattrapage seront nécessaires. Les règles suivantes s'appliquent aux étudiants se présentant à la seconde session :
  - i. Tout étudiant non admis peut passer en session de rattrapage les épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne
  - ii. Les modalités de rattrapage des examens non validés sont fixées par la direction des études
  - iii. Seule la note de la deuxième session sera prise en compte
  - iv. Le mémoire peut donner lieu à une session de rattrapage pour l'écrit et/ou pour l'oral. Les modalités de cette deuxième session sont déterminées par le jury
  - v. Si un étudiant n'a pas obtenu la note de 750 au TOEIC, plusieurs cas de figures sont possibles :
    1. Si son score est supérieur à 700, l'étudiant peut prendre des cours dans un organisme certifié, 1h de cours compensant 1 point manquant (i.e. : pour un étudiant qui aurait eu 730 il manque 20 points, soit 20h de cours). C'est la facture émise par l'organisme de formation qui atteste de la réalisation des heures de cours.
    2. Si son score est inférieur à 700, l'étudiant peut compenser son score par un séjour de plusieurs mois dans un pays anglophone. Les

---

<sup>1</sup> L'évaluation du mémoire se fait en prenant en compte l'écrit et la soutenance.

<sup>2</sup> L'évaluation de la revue de presse se fait en deux épreuves, au premier et au deuxième semestre.

modalités et la durée de ce séjour sont obligatoirement validées par la direction des études.

3. Dans tous les cas, l'étudiant peut repasser le TOEIC dans l'organisme de son choix. La présentation d'une attestation de résultat d'un score supérieur à 750 valide automatiquement cette condition.
  
3. Si à l'issue de la session de rattrapage un étudiant n'a pas validé l'ensemble des compétences, il ne pourra obtenir le titre RNCP de niveau 7 « Manager de la communication ».
  
4. Un étudiant en situation de handicap peut faire une demande d'aménagement des conditions d'examen au début de la certification auprès de la référente handicap de l'institut Mac Luhan.

### **B. Défaillance**

La défaillance à une épreuve entraîne la note 0. Si l'absence a été dûment justifiée par un certificat, l'étudiant a la possibilité de passer l'épreuve en deuxième session. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant obtient la note 0 et ne sera pas autorisé à se présenter en deuxième session.

### **C. Sanctions**

Toute échéance de rendu de travail non respectée donnera lieu à des pénalités de retard. Les modalités de ces pénalités sont déterminées par le jury.

La triche, quelle qu'en soit le moyen, et le plagiat sont sanctionnés. En fonction de leur gravité, ces faits peuvent conduire à la note 0, la convocation à un conseil de discipline, un renvoi temporaire ou définitif de la formation. Cf. le règlement intérieur.